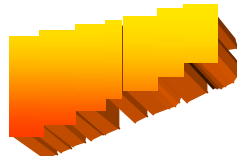
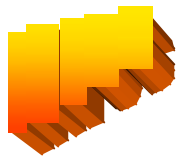


CENTRE DE BOURGES



Des adhérents organisés

.... Des salariés défendus.

Compte rendu de la réunion DP du 18 janvier 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Groupe compresseur sprinkler du terrain sud

Ce groupe situé dans le bâtiment 750 lors de son fonctionnement émet un bruit qui doit dépasser le seuil réglementaire. De plus il rejette des gaz d'échappement à l'intérieur de l'atelier dû à une fuite à la jonction du conduit d'échappement.

Quelle mesure comptez-vous prendre pour remédier à ces problèmes ?

Réponse :

La demande de réparation de la fuite a été émise auprès d'Expressim, la réparation sera faite avant fin janvier. Il n'est pas nécessaire d'attendre la réunion des DP pour signaler ce genre de dysfonctionnement, la demande peut être envoyée à Expressim par le portail informatique. En ce qui concerne le bruit, le groupe n'est pas sensé démarrer régulièrement mais seulement en cas de besoin ou d'un problème de chute de pression comme ce fut le cas la semaine dernière. Une solution au problème de chute de pression a par ailleurs été demandée à Expressim

Commentaire :

La chute de pression n'est pas la cause du démarrage du groupe. En effet le système incendie est utilisé pour laver du matériel. C'est d'ailleurs une bonne chose qui permet de tester le fonctionnement. Il faut noter également que le groupe ne s'arrête pas seul, il faut une intervention humaine.

Cette réponse faite montre que celui qui a répondu ne s'est pas renseigné sur le sujet.

Médecine du Travail

Peut-on avoir le planning de présence du médecin du Travail sur le site de Bourges ?

Réponse :

Le médecin du travail sera présent sur le site une journée par semaine, en plus elle assistera aux réunions des 2 CHSCT

Commentaire :

Nous prenons note et demandons qu'un planning soit diffusé afin de connaître les dates de présence du médecin.

Entretien individuel

Reste-t-il des EAI non effectués en 2006 ?

Pouvez-vous nous communiquer le planning secteur par secteur des entretiens individuels ?

Réponse :

Pas de changement depuis la dernière réunion DP.

Les EAI doivent être réalisés avant le 28 février pour les cadres et avant le 31 mars 2007 pour les ETAM et les ouvriers

Commentaire :

Nous constatons que les EAI de 2006 ne seront pas réalisés. Martine FRANCOIS c'est engagé à ce que les EAI soient effectués en date et en heure. Nous prenons bonne note et serons attentif pour que ce soit respecté. Si vous rencontré un souci, faite nous remonter l'information.

Entretien des traceurs OCE

Actuellement les traceurs sont fréquemment en panne faute de maintenance courante. Qui est chargé de cette maintenance (nettoyage et changement des têtes d'impression et divers petits éléments) ?

Réponse :

Les traceurs sont maintenus par la société OCE pour toutes les pannes. Cette petite maintenance était assurée par Thierry FOUGEROUX qui avait cette action dans sa fonction correspondant CAO Métier/DSI. Hors depuis les changement 2006, Thierry FOUGEROUX a une nouvelle fonction dont ce support n'est plus assuré par lui mais doit l'être par tous les utilisateurs des traceurs. Contractuellement la société STERIA n'a pas cette action. STERIA assure la coordination entre NEXTER et OCE pour les pannes garantie par le contrat OCE

Commentaire :

Actuellement les traceurs OCE du plateau présentent de nombreuses anomalies de fonctionnement. Le fait que personne ne soit désigné pour effectuer la maintenance préventive n'arrange pas les choses. Ce matériel nécessite un entretien régulier qui ne peut être réalisé que une personne ayant une parfaite connaissance du matériel. L'entretien par tous provoquera plus de désagrément que d'avantage.

Mutuelle

Pouvez vous nous faire une information sur la note « d'information au personnel » du 22 décembre 2006 concernant le dernier paragraphe ?

Réponse :

Pour les coefficients inférieurs à 335 les garanties sont identiques à l'ancienne mutuelle avec des cotisations inférieures et pour les coefficients supérieurs à 335 et les cadres, les garanties sont supérieures avec des cotisations inférieures.

Une note d'information sera jointe au bulletin de salaire de janvier des salariés concernés

Commentaire :

Une disparité importante s'instaure entre système et munition. Même mutuelle mais avec des prestations et des cotisations différentes. La crainte est que système est à supporter les surcoûts de munition

DPFC

Les salariés partant dans le cadre du DPFC bénéficient ils de l'article 6.5 de cet accord ?

Réponse :

Les salariés soldés au mois de décembre ont bien bénéficié de l'article 6.5 de l'accord DPF. La situation des salariés pour les quels cela n'avait pas été fait, sera régularisée en janvier 2007

Commentaire :

La note qu'avait pondu un brave illuminé de munition ne sera donc pas appliquée. Heureusement que nous sommes présent pour intervenir sinon certain se croit tous permis !

Organigramme du centre de Bourges

Maintenant que les filiales sont créées, et afin que les personnels sachent à qui s'adresser en cas de besoin, nous vous demandons de nous communiquer l'organigramme service par service de Systems et Munitions.

Réponse :

Les 2 directeurs d'établissement réuniront les responsables hiérarchiques de Nexter Systems et de Nexter Munitions avant la fin du mois pour leur faire la présentation de l'organisation

Commentaire :

Même les hiérarchiques ne savent pas à qui s'adresser dans certains cas, alors pour que chacun de nous sache à qui s'adresser au dessus de son hiérarchique direct il faudra encore attendre !

Feuille de paie

Pouvez vous nous expliquer la raison pour laquelle la référence à la métallurgie parisienne n'apparaît plus sur le bulletin de salaire des personnels de NEXTER Munitions ?

Réponse :

Il s'agit d'une erreur informatique qui sera rectifiée sur la feuille de paie de janvier 2007.

Commentaire :

L'informatique est une explication qui a bon dos ! Une petite tentative pour faire disparaître certains points qui dérangent la direction peut-être ?

Compte rendu de la réunion DP du 08 février 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Nexter Munitions

Pourquoi les gens à statut de Nexter munitions n'ont ils pas été informés des modifications de prestations de la mutuelle MC Déf avec leurs feuilles de paie ?

Réponse :

Si on parle des OSD/TSO, ils sont Giat SA donc ils ont conservé les prestations mutuelle du contrat Giat. Pour les fonctionnaires, l'information a normalement été distribuée avec les fiches de paie.

Commentaire :

Le décret précisant que les OSD/TSO sont à part entière dans la filiale d'affectation vient de paraître. Il en résulte que cette population de Nexter Munitions aura la même mutuelle que le reste de la population étant dans cette filiale

Directeur d'essais

Les directeurs d'essai ont-ils une formation spécifique sur l'arme qu'ils doivent tester ? Si oui, en cas d'accident quels sont les justificatifs le prouvant ?

Réponse :

Les responsables d'essais ont une formation au poste de travail formalisée par la fiche 19 HS sur laquelle sont mentionnées les armes susceptibles d'être utilisées

Commentaire :

Après explication en séance RH va se renseigner plus précisément car le fait d'avoir une formation au poste de travail ne veut pas dire avoir une formation sur l'arme utilisée.

Entretien individuel

Pouvez-vous nous faire le point sur l'avancement des EAI ?

Réponse :

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'obtenir ces informations dans notre outil (passage V5 + indisponibilité de l'espace RH)

Commentaire :

Nous constatons une fois de plus que le problème des EAI n'est toujours pas résolu. L'espace RH indisponible et certains managers qui ne font pas leur travail font qu'il n'est guère possible d'avoir une information claire sur ce sujet

Remise en état des toilettes

Quand comptez-vous remettre en état les toilettes hors d'usage du plateau étude ?

Réponse :

C'est prévu dans le cadre du réaménagement de la pyramide Etudes. Ces travaux devraient être réalisés avant les congés d'été

Commentaire :

La pyramide Etudes doit faire peau neuve avant de regrouper l'ensemble du personnel des autres pyramides dans celle-ci. Dans l'immédiat c'est l'attente des décisions qui seront prises suite au CCE qui doit aborder le problème du transfert de certains personnels de Nexter Munitions vers la Chapelle

N'hésitez pas à faire remonter vos questions DP aux élus :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Patrick Chailloux : | poste 9089 |
| Michel Chanudet : | poste 9432 |
| Frédéric Poupard : | poste 9770 |
| Franck Melendez : | poste 9430 |

ou à la permanence CFDT : postes 9089-9088-9916

cbo.cfdt@nexter-group.fr
<mailto:bourges@cfdt-nexter.com>

Ensemble,

construisons l'Avenir,

défendons l'Emploi

et développons le Social.